Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

EN PASSANT

Une Industrie qui s'en va

Le Tribunal correctionnel vient de condamner à 200 francs d'amende (avec sursis) et 500 francs d'indemnité un pauvre diable de soixante-dix ans, qui remuait des bouts de cigares à la terrasse d'un café.

Ramasser des mégots est un délit. C'est surtout une concurrence déloyale — et c'est là qu'est, j'imagine, le crime surtout punissable — à l'Administration de la Régie.

Que pour sa personnelle consommation ou pour celle de pauvres hères, à lui parents, et qui n'ont qu'un sous mitigé du microbe, un paredin cueille les laissé-pour-compte des élégants, à la terrasse de « Bellevue » à Lille, ou de « Commerce », à Arras, cela évidemment n'a pas d'importance. Mais ce qui est grave, évidemment, c'est que le même purpin triture, transforme en tabac et le relance dans la circulation. Il la fausse qui existant plus patente qu'il eura, pour la vraisemblance, préalablement glissé dans le bondrelles maquillé, des bûches adéquates.

En vérité, c'est cela que la Régie ne peut admettre.

Elle peut l'admettre d'autant moins, qu'elle découvre, en cette affaire, une source de profits exploitables.

Mais c'est chose qu'on peut réparer.

Le jugement du Tribunal correctionnel n'est que le prologue d'une importante réforme administrative.

Ignore-t-il vous connaissez la « red brigade » de Londres. C'est elle qui est chargée de faire disparaître, au fur et à mesure, dans les rues, ce que les chevaux oublient derrière eux.

On nous promet pour bientôt, en France, le corps des « ainos » et des « ainos », vêtus, ainsi qu'il s'impose, de complets bavaux, et qui exploreront le bitume pour le compte du Gouvernement.

Vêtimes, enrobés, garnis de bachelles ignifiées, les abandonnés du pétun national nous seront retrendus au prix coûtant — plus un léger bénéfice, avec quoi seront rétribués les jeunes fonctionnaires ci-dessus cités.

Une seule ombre au tableau : le syndicat, inévitable dans l'avenir, des employés dernières venus, d'autant plus redoutables qu'ils ne pourront manquer d'avoir dans la manche tout ou partie d'un sénateur ou d'un député (D. B. Clair).

Ce qui n'empêchera pas, après tout, la Régie de glisser dans son bas de laine, à la Saint-Sylvestre, un joli mégot, — pardon un joli mégot.

PETIT-QUINQUIN.

ROUBAIX

8e FÊTE FÉDÉRALE DU TIR FRANÇAIS (Juin 1910)

1910 constituera pour notre ville une date souvenir particulièrement remarquée par l'importance de la manifestation patriotique inédite jusqu'ici dans la région du Nord, soulignée encore d'ailleurs par des coïncidences aussi heureuses que remarquables.

A très bref délai, il y aura exactement soixante ans que fut fondée — ce fut le 1er mars 1860 — la société de « Tir National de Roubaix », vaillante organisatrice en 1910 de la 8e Fête consulaire de Tir Français.

C'était au lendemain de la terrible guerre de Crimée, et la poussée virile qui, à Vincennes, venait de s'orienter vers le développement du tir à l'arme de guerre, alors à l'aurore d'une transformation radicale, se manifestait partout dans le Nord.

Un « Tir National », désignation générique ultérieurement, à cette époque s'érigeait successivement à Roubaix tout d'abord, puis à Tourcoing. Douai et quelques autres villes des Flandres.

Auprès de ce centenaire mémorable, se juxtaposa en troisième ordre chronologique, le premier né, savoir : c'est celui de la fondation du « Cérémonier », le journal officiel hebdomadaire nordiste du Tir, et, qui, pendant tout le mois de juin, sera le bulletin quotidien de la fête. Ce fut en 1860 qu'Alexis Frey, de Tourcoing, qui trois ans plus tard, devait être le premier secrétaire général de « la Fédération des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord », créait ce périodique qui devenait l'organe de ce puissant groupement. Rappelons à ce propos que le premier vice-président de la nouvelle Fédération fut aussi l'un de nos plus distingués concitoyens, le regretté Amand Hatzfeldt, précédent des « Carabiniers Roubaisiens », qui devait périr si tragiquement à Saint-Gervais !

En ses promenades chatoyantes, l'année nouvelle nous amène la cordialité sincère des nations qui nous entourent, tout particulièrement l'amitié traditionnelle qui nous lie à la Belgique si proche !

A l'heure actuelle, le grand public s'émerveille de l'énorme total des prix offerts à l'habileté des concurrents et qui atteindra au Concours national et international, une somme globale de 350.000 francs. Ce résultat, inespéré tout d'abord et qui s'affirme complet, est présentement d'une participation incontestable, extrêmement profitable au commerce local : il est dû, nous le savons, en bonne part, au beau zèle de la municipalité roubaisienne, à l'excellent mouvement du Conseil Général du Nord. Le généreux français, l'âme flamande, le dévouement actif roubaisien, seront complétés heureusement par des encouragements.

Pour fournir des cibles intéressants, nous savons déjà que dix nations étrangères ont été invitées officiellement à participer au XVIe concours annuel de « l'Union des Sociétés de Tir de France » à Roubaix, du 12 au 20 juin 1910. Les nations suivantes : Belgique, Hollande, Luxembourg, Espagne, Suisse, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Russie, Danemark, Norvège, les Etats-Unis, le Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Russie, Suède, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suède, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suède, Norvège